
Kirghizistan : mesures de soutien à l'entrepreneuriat des femmes

Description

Le Président kirghiz Sadyr Japarov a signé le 13 janvier des amendements à la loi « Sur la protection des droits des entrepreneurs » du 4 décembre 2024. Ce document vise à renforcer le soutien de l'État à l'entrepreneuriat des femmes, notamment par l'extension de l'accès au financement et par la création de conditions pour améliorer le niveau d'emploi des femmes dans l'économie kirghize.

« L'entrepreneuriat féminin » défini dans la nouvelle loi désigne les femmes auto-entrepreneures ou les entités légales dont au moins 51 % des parts sont possédées par des femmes ou dont les femmes constituent au moins 51 % des employés à temps plein.

Les entrepreneures kirghizes avaient déjà bénéficié d'une augmentation considérable des soutiens financiers en 2024. La même année, une exposition sur ce thème s'était tenue à Bichkek. Plus de 356 millions de dollars ont été dédiés à des entreprises dirigées par des femmes depuis l'établissement de l'OJSC « Garantie Fund », fonds d'État soutenant l'accès aux financements des entrepreneurs. Selon le PNUD, les femmes dirigent actuellement 29 % des petites et moyennes entreprises du pays, devenant une composante de plus en plus importante de l'économie du Kirghizistan.

Ces mesures sont bienvenues considérant qu'en 2024, [44,7 % des chômeurs enregistrés](#) au service public de l'emploi étaient des femmes. Les statistiques hors enregistrement seraient beaucoup plus élevées, notamment dans les zones rurales traditionnelles.

Sources : [Kazinform](#), [Kyrgyz Tuusu](#), [The Times of Central Asia](#).

date créée

24/01/2025

Champs de Méta

Auteur-article : Nathan Hourcade